



BO N° 19 du 13 mai 2011

## COMMUNE DE RIDDES

### Mise à l'enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique la (les) demande(s) présentée(s) par :

Requérant(s): Genvalco par bureau d'architecture Darioly et Rossini, 1950 Sion.

Situation : Parcelle(s) 4732 - 6914 - 8947 folio 20 au lieu dit La Tsoume, 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : zone touristique mixte

Coordonnées : 584'160/110'415

Objet : Construction immeubles et parkings, démolition cabane existante.

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : Commune de Riddes, Commune d'Isérables, Etat du Valais

Dossier déposé le 5 mai 2011

Requérant(s): Eulalia et Jean-Jacques Suter, Schlossberg 12c, 6364 Risch

Situation : Parcelle(s) 5742 folio 24 au lieu dit Prés Laurent, 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3 différée

Coordonnées : 584'860/109'655

Objet : Agrandissement du chalet, modification du projet autorisé le 10 mars 2011

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : les requérants

Dossier déposé le 9 mai 2011

Requérant(s): Michelle Maret-Bonvin, par Jean-Michel Copt, 1943 Praz-de-Fort

Situation : Parcelle(s) 6518 folio 28 au lieu dit La Crettaz, 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3 différée + forêt

Coordonnées : 583'875/111'325

Objet : Agrandissement chalet, création d'une salle de bain avec demande de dérogation pour réduction de distance à la forêt.

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : la requérante

Dossier déposé le 9 mai 2011

Requérant(s): Sabine et Henri Uijlenbroeck-Stoffels, 8512 AH Broeck (NL)

Situation : Parcelle(s) 7652 folio 20 au lieu dit Les Chablotays, 1918 La Tzoumaz

Située en zone à bâtir : T3 différée

Coordonnées : 584'050/110'155

Objet : Modifications d'ouvertures en façade Nord

Propriétaire(s) de la (des) parcelle(s) : Les requérants

Dossier déposé le 10 mai 2011

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Riddes, le 13 mai 2011

L'ADMINISTRATION COMMUNALE